

Télémédecine

Facturation en métropole

Facturation: actualisation au 1er novembre 2023

La téléconsultation est une consultation à distance réalisée entre un médecin, dit « téléconsultant », quel que soit son secteur d'exercice et sa spécialité médicale, et un patient pouvant le cas échant, être assisté par un autre professionnel de santé.

Le règlement arbitral a introduit de nouvelles règles de facturation pour les téléconsultations avec l'introduction d'un nouveau code TCS, de nouveaux tarifs pour le code TC et l'interdiction de cumul des codes TC, TCS avec les majorations MPC, MCS, MGM.

Les consultations complexes, très complexes et l'avis ponctuel de consultant, par leur nature, ne rentrent pas dans le champ de la téléconsultation. Les cas les plus courants de facturation vous sont présentés ci-dessous.

MÉDECIN GÉNÉRALISTE OU SPÉCIALISTE EN MÉDECINE GÉNÉRALE

		Médecin S1 ou S2 OPTAM ou S2 sans OPTAM si respect des tarifs opposables	Médecin S2 sans OPTAM (si non application des tarifs opposables)
Téléconsultation du médecin traitant	De 0 à 6 ans	TCG (25 €) + MEG (5 €) = 30 €	TC (23 €) + MEG (5 €) = 28 €
reteconsultation du medecin traitaire	6 ans et plus	TCG = 25 €	TC = 23 €
Téléconsultation du médecin correspondant ou médecin éloigné de la résidence habituelle du patient, avec retour au médecin traitant dans les 2 cas	6 ans et plus	TCG (25 €) + MCG (5 €) = 30 €	TC = 23 €

MÉDECIN SPÉCIALISTE

	Médecin S1 ou S2 OPTAM/OPTAM-CO ou S2 sans OPTAM/OPTAM-CO si respect des tarifs opposables	Médecin S2 sans OPTAM/OPTAM-CO (si non application des tarifs opposables)	
Téléconsultation du médecin spécialiste (1)	TCS = 30 €	TC = 23 €	
Téléconsultation du médecin en gynécologie médicale (spé. 70 et 79)	TCS = 32 €	TC = 23 €	

⁽¹⁾ Hors médecin généraliste ou spécialiste en médecine générale, pédiatre, psychiatre, neurologue et gynécologie médicale

PSYCHIATRE, NEUROLOGUE

		Médecin S1 ou S2 OPTAM/OPTAM-CO ou S2 sans OPTAM si respect des tarifs opposables	Médecin S2 sans OPTAM (si non application des tarifs opposables)	
Tél	léconsultation du médecin spécialiste	TCS* = 50,20 €	TC = 42,50 €	

^{*}Pour un patient de moins de 16 ans le psychiatre ajoute la majoration MP de 3€

PÉDIATRE

		Médecin S1 ou S2 OPTAM ou S2 sans OPTAM si respect des tarifs opposables	Médecin S2 sans OPTAM (si non application des tarifs opposables)
Téléconsultation du pédiatre pour les 0 – 6 ans	De 0 à 2 ans	TCS (23 €) + MEP (4 €) + NFP (11,5 €) = 38,5 €	TC (23 €) + NFP (11,5 €) = 34,5 €
refeconsultation du pediatre pour les 0 - 0 ans	De 2 à 6 ans	TCS (23 €) + MEP (4 €) + NFE (6,5 €) = 33,5 €	TC = 23 €
Téléconsultation du pédiatre traitant	De 6 à 16 ans	TCS (23 €) + NFE (6,5 €) = 29,5 €	TC = 23 €
Téléconsultation du pédiatre correspondant avec retour au médecin traitant	De 6 à 16 ans	TCS = 23 €	TC = 23 €